



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 février 2011  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Turques et Caïques

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	3
III. Budget . . . . .	6
IV. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Tourisme . . . . .	7
C. Services financiers . . . . .	8
D. Agriculture et pêche . . . . .	8
E. Communications et travaux de construction . . . . .	8
V. Situation sociale . . . . .	9
A. Généralités . . . . .	9
B. Immigration et emploi . . . . .	10
C. Éducation . . . . .	10
D. Santé . . . . .	11
E. Criminalité et sécurité publique . . . . .	11
VI. Environnement . . . . .	12
VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux . . . . .	13



VIII. Statut futur du territoire .....	13
A. Position du gouvernement territorial .....	13
B. Position de la Puissance administrante .....	13
C. Décision prise par l'Assemblée générale .....	14

## I. Généralités

1. L'archipel des Turques et Caïques est un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le fondement des relations actuelles entre le Royaume-Uni et ses territoires non autonomes est inscrit dans la constitution de chacun des territoires. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer octroie le droit à la nationalité britannique aux « ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer ».
2. Le territoire, situé à 145 kilomètres au nord d'Haïti et de la République dominicaine et à 925 kilomètres au sud-est de Miami (États-Unis d'Amérique), compte 40 îles et cayes. Seules six de ces îles sont habitées en permanence : Grande Turque, où se situe la capitale administrative, Cockburn Town; Providenciales, centre d'affaires et station touristique où vit la majeure partie de la population; les Caïques du Nord, centrale et du Sud; et Salt Cay. Le territoire s'étend sur une superficie totale de 948,2 kilomètres carrés.
3. En 2010, la population était estimée à environ 32 000 personnes, dont 9 700 nationaux ou « belongers » (natifs) et une large majorité de « non belongers » (non natifs), originaires d'une grande diversité de pays de la région, d'Amérique du Nord ou d'Europe<sup>1</sup>.
4. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial des îles Turques et Caïques et le dollar des États-Unis leur monnaie officielle.
5. Les îles Turques et Caïques furent découvertes en 1512 par l'Espagne. De 1874 à 1959, elles ont été gouvernées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que territoire dépendant de la Jamaïque. Elles sont devenues une colonie distincte du Royaume-Uni en 1962, sous le contrôle des Bahamas.
6. Lorsque celles-ci ont accédé à l'indépendance en 1973, les îles Turques et Caïques ont été placées sous l'autorité d'un gouverneur britannique en poste à la Grande Turque.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

7. Conformément à la Constitution de 2006, négociée entre les autorités du territoire et le Gouvernement britannique, les îles Turques et Caïques ont été gérées jusqu'au 14 août 2009 selon un système ministériel de gouvernement, le Gouverneur étant nommé par la Puissance administrante. Des informations plus détaillées sur l'évolution du régime figurent dans les documents de travail antérieurs.

---

*Note* : Les informations contenues dans le présent document de travail sont tirées de sources publiques, notamment celles du gouvernement territorial, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, on peut se reporter aux documents de travail antérieurs mis en ligne sur le site de l'ONU : [www.un.org/french/decolonisation/docs.shtml](http://www.un.org/french/decolonisation/docs.shtml).

<sup>1</sup> Données fournies par la Puissance administrante, le 11 janvier 2011; Cellule de renseignement économique, rapport sur les îles Turques et Caïques, janvier 2011.

8. En vertu de la Constitution de 2006, le Gouverneur est responsable des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure, y compris la police, et de certaines questions de service public, notamment la réglementation des services financiers internationaux, et consulte le Cabinet selon les besoins. Les autres portefeuilles sont administrés par les divers ministres du Cabinet. Le Gouverneur suit les conseils du Cabinet dans ces domaines sauf instruction contraire du Secrétaire d'État s'exprimant au nom de la Puissance administrante. Un Conseil consultatif sur la sécurité nationale, présidé par le Gouverneur, fait des recommandations au Cabinet sur les questions de sécurité nationale. La Constitution de 2006 a porté création d'un poste de gouverneur adjoint qui doit être pourvu par un « belonger » nommé par le Gouverneur. L'actuel Gouverneur Gordon Wetherell a pris ses fonctions le 5 août 2008.

9. Le Cabinet se compose d'un Gouverneur, d'un Premier Ministre désigné par le Gouverneur, de six autres ministres nommés par le Gouverneur parmi les membres élus ou désignés de l'Assemblée, l'un d'entre eux pouvant être désigné vice-premier ministre par le Gouverneur sur recommandation du Premier Ministre, et du Procureur général. Le pouvoir exécutif des îles Turques et Caïques appartient à la Couronne britannique. Le Procureur général est à la fois conseiller juridique auprès du Gouvernement et responsable de l'exercice de l'action publique.

10. Le territoire dispose par ailleurs d'un corps législatif qui est constitué par la Couronne britannique et par une Assemblée composée d'un président, de 15 membres élus, de 4 membres nommés et du Procureur général.

11. L'appareil judiciaire du territoire est fondé sur la *common law* anglaise. Il se compose de tribunaux d'instance, de la Cour suprême et de la cour d'appel, le recours ultime étant l'appel devant le Conseil privé. Sur l'avis de la Commission de la magistrature, le Gouverneur nomme les juges et les magistrats.

12. Le territoire compte deux principaux partis politiques : le People's Democratic Movement (PDM) et le Progressive National Party (PNP), créés respectivement en 1975 et en 1980. Lors des dernières élections générales, tenues le 9 février 2007, le taux de participation a été de 85 %. Le PNP, parti du Premier Ministre Misick, a remporté 13 sièges contre 2 pour le PDM. Les prochaines élections générales devaient se tenir en juillet 2011 au plus tard. Toutefois, en septembre 2010, la Puissance administrante a annoncé le report des élections pour une période ne devant pas être plus longue que nécessaire, considérant qu'elles ne pouvaient se tenir en 2011. Des informations plus détaillées sur la question sont données ci-après.

13. Compte tenu des preuves accumulées relativement aux îles Turques et Caïques et renforcées par les conclusions d'une commission d'enquête, en août 2009, le Gouverneur a suspendu partiellement la Constitution de 2006, supprimant le Cabinet, l'Assemblée et les références aux pouvoirs ministériels et pouvoirs connexes, et suspendant le droit d'être jugé par un jury (voir A/AC.109/2010/10).

14. Certains éléments de la Constitution ont néanmoins été conservés, tels que le chapitre portant sur les droits fondamentaux et les dispositions relatives au Gouverneur, aux tribunaux et à l'administration. Les pouvoirs et les fonctions qui étaient exercés par le Premier Ministre et les autres ministres le sont à présent par le Gouverneur, qui a toute latitude, notamment pour ce qui est des finances publiques, de la législation et des réformes à apporter au cadre réglementaire. En pratique, le Gouverneur, en vertu d'une disposition constitutionnelle intérimaire, travaille avec

un Conseil consultatif pour définir sa politique et avec un Forum consultatif d'expression populaire, ces instances étant toutes deux désignées par lui. Dans son ensemble, cette disposition est parfois désignée sous le nom de « gouvernement intérimaire » ou d'« administration directe » du territoire.

15. Le Royaume-Uni a nommé un Conseiller pour la réforme constitutionnelle et électorale afin qu'il examine la Constitution de 2006 à la lumière des conclusions de la commission d'enquête de 2009 et qu'il propose des changements. En 2010, le Conseiller a tenu des réunions publiques et publié divers rapports définissant les domaines où des changements pourraient être apportés. Le Gouvernement britannique devrait examiner les recommandations finales du Conseiller en 2011.

16. Selon les informations relayées par les médias et d'autres sources publiques, en 2010, l'opinion publique estimait que tout changement à la Constitution de 2006 devait être précédé de consultations aussi larges que possible de la population des îles Turques et Caïques et ne devait pas être mis en œuvre avant que la volonté des habitants du territoire soit clairement exprimée. Dans le courant de l'année 2010, de nombreux tenants de la première heure de l'administration directe ont déchanté.

17. En juin et octobre 2010, les requérants des îles Turques et Caïques regroupés au sein d'une Commission sur la réforme constitutionnelle et électorale, dans laquelle sont représentés tous les partis politiques du territoire, et ceux du Forum des îles Turques et Caïques, un petit groupe de la société civile, sont intervenus devant le Comité spécial de la décolonisation et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour présenter l'évolution récente de la situation dans le territoire. Les requérants ont entre autres exprimé la crainte qu'en dépit de la nécessité, ressentie par tous, des interventions du gouvernement intérimaire, le territoire ne pâtisse du fait que ce dernier et la Puissance administrante n'exercent pas le contrôle voulu et n'appliquent pas le principe de responsabilité.

18. Dans l'intervalle, le 21 septembre 2010, le Gouvernement britannique annonçait que les élections qui devaient se tenir en juillet 2011 au plus tard étaient annulées en accord avec le Conseil consultatif du territoire et le Forum consultatif. Les réactions négatives suscitées par cette annonce ont déclenché des protestations et des manifestations de la part d'un certain nombre d'insulaires. Selon le rapport de janvier 2011 établi par la Cellule de renseignement économique des îles Turques et Caïques, vers la fin de 2010, la population locale ayant le sentiment d'être privée de ses droits, son appui au gouvernement intérimaire s'en est trouvé affaibli. Cela a fait craindre que le report *sine die* de l'élection par le Royaume-Uni ne menace la stabilité du territoire. Les principaux partis politiques ont tous deux réagi négativement à l'annonce du report des élections.

19. De son côté, le 9 décembre 2010, le Gouvernement britannique a indiqué, dans une déclaration, les étapes qui devaient être franchies avant de fixer la nouvelle date des élections; il a dit espérer que ces étapes pourraient être franchies à temps pour permettre la tenue des élections en 2012. Le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère du développement international ont estimé que ces étapes faisaient office d'une nouvelle constitution pour le territoire : de nouvelles ordonnances, notamment celles qui prévoient : a) la procédure électorale et la réglementation s'appliquant aux partis politiques; b) le respect de l'intégrité et l'application du principe de responsabilité dans la vie publique; c) la gestion des finances publiques; un excédent budgétaire pour l'exercice se clôturant

en mars 2013; et des progrès notables en matière de réforme de l'administration. Le Gouvernement britannique devra s'assurer que les réformes nécessaires ont bien été mises en place afin de régler les problèmes soulevés par la Commission d'enquête, de prévenir la répétition de dysfonctionnements dans l'administration et de susciter la confiance de la communauté internationale. La Puissance administrante a estimé que ces étapes constituaient les conditions minimales requises préalablement à l'élection d'un gouvernement.

### **III. Budget**

20. Selon la Puissance administrante, les îles Turques et Caïques avaient subi de graves secousses au cours des dernières années, notamment une chute des recettes issues de leur principale source de revenus (le tourisme et son corollaire, l'investissement immobilier) en raison de la crise financière mondiale, un ouragan en 2008 et des révélations de corruption au sein du gouvernement territorial. Le territoire était aux prises avec un grave déséquilibre budgétaire qui s'était soldé par un déficit considérable en 2008/09 et 2009/10, appelé, selon les prévisions, à se reproduire en 2010/11 et à nouveau en 2011/12. À compter d'août 2009, il était apparu que le contrôle des dépenses n'avait plus été assuré entre 2006 et 2008 et que le niveau élevé du service de la dette entravait gravement la capacité du territoire à recouvrer un excédent budgétaire. Afin d'endiguer le déficit, des coupes budgétaires de l'ordre de 30 % avaient été effectuées dans le secteur public en 2009/10.

21. En avril 2010, le Ministère des finances du territoire a présenté le budget 2010/11 au Forum consultatif, dont environ 182 millions de dollars étaient consacrés aux dépenses renouvelables et environ 30 millions de dollars aux dépenses d'équipement. Outre l'appui financier du Gouvernement britannique annoncé au début 2011 sur une période de deux ans, d'autres actions sont prévues en vue de réduire les dépenses et d'augmenter les revenus et parvenir à un excédent budgétaire d'ici à 2013.

22. Selon la Puissance administrante, le gouvernement territorial ne lève pas d'impôts sur les revenus des entreprises et des particuliers, sur les plus-values ou les héritages, et la taxe sur les ventes ne s'applique pas dans les îles Turques et Caïques. La question de l'imposition directe des services financiers a continué d'être examinée en 2010/11, avec l'objectif, toutefois, de ne pas porter atteinte à la compétitivité internationale du territoire dans ce secteur, compte tenu de l'impopularité de l'impôt sur la propriété et de la TVA applicable lors de l'achat de biens et services. Au cours de la même période, il était prévu d'augmenter les droits à l'importation et les tarifs douaniers, la taxe d'hébergement, le droit de timbre sur les opérations foncières, les taxes et redevances sur les télécommunications, ainsi que les droits relatifs aux permis de travail, de résidence, et les honoraires en vigueur dans le secteur financier.

### **IV. Situation économique**

#### **A. Généralités**

23. Depuis les années 80, le tourisme haut de gamme, les services financiers et commerciaux extraterritoriaux, la pêche, la promotion immobilière et la vente de

biens immobiliers constituent les principaux piliers de l'économie. Les investisseurs étrangers, venant principalement du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, jouent un rôle important dans la vie économique du territoire. L'activité économique se concentre sur les îles de Providenciales et de la Grande Turque qui sont les plus peuplées. En 2009, le tourisme et l'intermédiation financière constituaient les fers de lance de l'économie. Hormis la production d'objets artisanaux destinés à l'économie touristique, les îles Turques et Caïques ne comptaient pas d'autre activité industrielle importante. Selon l'état budgétaire territorial pour 2010/11, le produit intérieur brut (PIB) des îles Turques et Caïques avoisinait 480 millions de dollars.

24. Le déclin économique s'est amorcé en 2009 lorsque le PIB a baissé de 5 %, renouant avec les valeurs du début des années 2000. Ainsi, la récession économique s'est-elle accompagnée d'une hausse de plus de 60 % du prix de l'électricité en moins de six ans.

25. Les îles Turques et Caïques important la plupart de leurs biens d'équipement et de consommation, notamment tous les carburants, elles connaissent un déficit structurel important de leur balance commerciale qui est largement financé par les revenus du tourisme et les activités financières extraterritoriales.

26. Dans l'intervalle, un plan de stabilisation de l'économie par voie budgétaire (2010/11) a été mis en place pour stimuler le secteur privé, avec l'appui des différents partenaires de développement du territoire, à savoir le Royaume-Uni, la Commission européenne et la Banque de développement des Caraïbes.

## **B. Tourisme**

27. Après une décennie de forte croissance du secteur touristique, celui-ci a commencé de décliner en 2008, avec notamment l'arrêt du développement des stations touristiques haut de gamme ou leur faillite. Environ 84 % des touristes continuent d'être hébergés dans les stations de l'île de Providenciales.

28. Selon les informations relayées par les médias, en dépit de la récession mondiale et d'une mauvaise publicité au cours des dernières années, les îles Turques et Caïques demeurent une destination prisée des touristes. Les chiffres des arrivées enregistrées en 2009 par l'Office du tourisme montrent que le total combiné des longs séjours et des bateaux de croisière ayant accosté dans les îles a augmenté de 12,5 % par rapport à 2008, quant au nombre des croisiéristes, il a augmenté de 21 %, pour s'établir à 513 928.

29. Cette tendance s'est maintenue en 2010. Selon l'Association hôtelière et touristique, le taux d'occupation hôtelière a avoisiné 60 %, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente.

30. En 2010, le Groupe de travail gouvernemental sur le tourisme a publié des recommandations sur la promotion des îles Turques et Caïques en tant que destination touristique, en tenant compte des rôles respectifs des secteurs privé et public ainsi que de la stratégie commerciale et financière du secteur.

### **C. Services financiers**

31. Les services financiers, dont l'immatriculation des sociétés, les activités fiduciaires et l'assurance, sont la deuxième source de recettes extérieures après le tourisme, et le troisième employeur des îles Turques et Caïques. Ce secteur a comme activité principale l'immatriculation de bateaux de plaisance et d'avions privés, notamment leur financement et leur assurance, et la réassurance de l'industrie automobile des États-Unis. Selon la Puissance administrante, la responsabilité de la réglementation internationale du secteur de la finance extraterritoriale des îles Turques et Caïques continue d'incomber au Gouverneur, comme le prévoit la Constitution.

32. En outre, la ligne de conduite du gouvernement intérimaire consiste toujours à travailler avec les instances internationales et régionales qui fournissent une assistance technique, notamment le Fonds monétaire international et le Groupe d'action financière des Caraïbes, ainsi qu'avec les agences situées dans les îles, en vue de renforcer leur propre système de détection, d'enquête et d'instruction d'affaires de blanchiment d'argent ou relatives à d'autres pratiques illicites.

33. Le territoire compte trois banques commerciales, à savoir la First Caribbean Bank, la Banque Scotia et la Banque Royale, toutes trois canadiennes. En dépit d'efforts multiples visant à éviter sa liquidation totale, la TCI Bank, société locale, a cessé son activité en 2010 pour cause de faillite, entraînant des retombées négatives sur environ 4 000 déposants et sur l'ensemble de la population. Des informations plus détaillées sur cette question figurent à la section V ci-après.

### **D. Agriculture et pêche**

34. La production agricole est desservie par le manque d'eau douce et se réduit pour l'essentiel à la culture de légumes et d'agrumes dans les îles Caïques. L'agriculture et la pêche occupent environ 20 % de la main-d'œuvre du territoire.

35. La pêche est l'activité la plus rentable du secteur primaire. Le homard, la conque et d'autres espèces marines constituent le gros des exportations. L'agriculture et la pêche contribuent à hauteur d'environ 1 % du PIB du territoire.

36. Selon l'état budgétaire du territoire pour 2010/11, la ferme territoriale publique de la Caïque du Nord continue d'être subventionnée pour les dépenses d'équipement afin de passer à une échelle de production supérieure et de fournir du matériel destiné à être utilisé conjointement par le gouvernement et l'Association agricole des îles Turques et Caïques. Parallèlement, le gouvernement territorial contribue à un fonds de crédit dans le but d'assurer l'exploitation de la terre sur le long terme.

### **E. Communications et travaux de construction**

37. Les moyens de transport et de communication sont de qualité décente. Le réseau routier couvre environ 120 kilomètres, dont 24 kilomètres de routes bitumées à la Grande Turque, à Providenciales et dans les Caïques.

38. Les îles Turques et Caïques disposent de trois aéroports internationaux : le plus grand à Providenciales et deux beaucoup plus petits sur la Grande Turque et la

Caïque du Sud. Salt Cay, Pine Cay, Parrot Cay, la Caïque centrale et la Caïque du Nord sont également pourvues de pistes d'atterrissage. Des vols sont assurés vers un certain nombre de villes des États-Unis ainsi que Londres et Toronto. Air Turks and Caicos propose des liaisons régionales vers les Bahamas, la République dominicaine, Haïti et la Jamaïque. En 2010, les autorités aéroportuaires des îles Turques et Caïques ont repris possession de l'aéroport international de Providenciales, qui appartenait jusque-là à un propriétaire privé, et ont obtenu un prêt en vue d'agrandir sa piste, ce qui constitue l'unique projet d'envergure entrepris sur le territoire en 2010.

39. Le principal port de commerce est situé à South Dock, dans l'île de Providenciales. La Grande Turque dispose aussi d'un port de commerce et la Caïque du Nord d'un port en eaux profondes.

40. Au cours des dernières années, le gouvernement territorial a investi des montants considérables dans des projets d'infrastructures, tels que la construction de routes, de ports et d'aéroports. Toutefois, depuis 2007, l'activité de construction a considérablement décliné après avoir été stimulée par les projets touristiques et l'essor de l'immobilier. En 2010, quatre des plus importants projets de développement du territoire ont été suspendus car visés par les enquêtes menées dans le cadre de procédures civiles de recouvrement. Les promoteurs immobiliers internationaux installés dans les îles Turques et Caïques y exploitent des carrières de sable et de pierres.

41. Les liaisons téléphoniques intérieures et internationales sont assurées par trois opérateurs de télécommunications. La Grande Turque reçoit quelques chaînes de télévision par le câble, Providenciales reçoit quelque 25 chaînes et 6 stations de radio peuvent être captées. Il n'existe pas de journaux quotidiens. Un certain nombre de publications hebdomadaires paraissent sur l'Internet.

## **V. Situation sociale**

### **A. Généralités**

42. Au fil des années, le Gouvernement des îles Turques et Caïques a reconnu qu'il existait de profonds écarts à combler entre les îles et entre les groupes sociaux. Afin d'y remédier, on a lancé, en 2005, un plan décennal de développement national qui offre une perspective à long terme du développement du territoire et un cadre stratégique pour les activités des secteurs public et privé.

43. La Caisse nationale d'assurance des îles Turques et Caïques, un établissement territorial public auquel l'affiliation est obligatoire, a été instituée par l'ordonnance n° 10 de 1991, entrée en vigueur le 6 avril 1992. Elle est la seule structure à verser des indemnités sociales aux personnes entre 16 et 65 ans exerçant une activité professionnelle rémunérée dans le territoire des îles Turques et Caïques. La liquidation de la TCI Bank, en 2010, a mis en danger plus de 20 % du fonds d'affectation spéciale de la Caisse nationale d'assurance s'élevant à 100 millions de dollars, soit environ 22,5 millions de dollars, ce qui a nécessité l'intervention du gouvernement intérimaire.

44. En 2008, une Commission des droits de l'homme a été créée par ordonnance pour aider le territoire à se mettre en conformité avec les normes internationales

relatives à diverses obligations en matière de droits de l'homme. En 2010-2011, de nombreux efforts ont été faits par la Commission pour faire progresser le respect des droits de l'homme dans le territoire, notamment par la mise en place de formations adaptées aux besoins de certains services gouvernementaux et de la société civile. Le droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme a été conféré aux îles Turques et Caïques.

## **B. Immigration et emploi**

45. Le principal employeur est le Gouvernement, qui fait vivre à peu près un tiers de la population active. Selon la Puissance administrante, environ 70 % de la main-d'œuvre est employée dans le secteur des services.

46. Le chômage, notamment dans les secteurs volatils du bâtiment et du tourisme, a augmenté en 2010, pour une bonne part sous l'effet de la crise économique mondiale. Les taux varient grandement d'une île à l'autre. Selon les informations relayées par les médias, le territoire a perdu une partie notable de sa population en raison du manque de perspectives économiques.

47. Selon la Puissance administrante, les travailleurs migrants temporaires, venant essentiellement d'Haïti et de la République dominicaine, constituent une part importante de la main-d'œuvre dans le tourisme et le bâtiment. Les Haïtiens restent, par ordre d'importance numérique, le deuxième groupe de travailleurs après les insulaires des îles Turques et Caïques. Il est courant que les habitants se rendent d'une île à une autre à la recherche d'un emploi. Plusieurs travailleurs migrants continuent d'être en butte à des problèmes sociaux tels que la surpopulation, la pénurie de logements et l'absence d'eau courante; on constate aussi une augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes dans cette population. En 2010, le traitement des travailleurs migrants a continué d'être l'objet de préoccupations mais, du fait de la diminution du nombre de projets importants de construction, les grands camps de fortune ont disparu.

48. En 2010, le gouvernement intérimaire a collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations, qui a fait faire une enquête sur la population haïtienne des îles Turques et Caïques, avant d'envisager les possibilités d'action. Le Royaume-Uni a nommé un expert en matière d'immigration afin de conseiller le gouvernement intérimaire sur les possibilités de réforme concernant le régime d'immigration.

## **C. Éducation**

49. Dans le territoire, l'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 16 ans. Selon la Puissance administrante, les îles disposent de 39 écoles fréquentées au total par 5 200 élèves et étudiants environ, du préscolaire à l'enseignement supérieur. Parmi elles, on dénombre 14 écoles publiques, dont 10 écoles primaires et 4 établissements secondaires. Bien qu'il y ait plus d'écoles privées que publiques, ces dernières comptent un plus grand nombre d'élèves que les premières. Le taux d'alphabétisation de la population adulte est estimé à 98 %. Celui des immigrants est nettement inférieur.

50. S'agissant de l'enseignement supérieur, il existe un établissement universitaire à cycle court représenté à la Grande Turque et à Providenciales, qui offre essentiellement des cycles de formation professionnelle échelonnés sur deux ans. Les ressortissants des territoires d'outre-mer bénéficient du tarif d'inscription applicable aux étudiants à domicile dans les universités anglaises.

#### **D. Santé**

51. En 2010, l'accès aux soins a été accordé à tous les résidents en règle des îles Turques et Caïques et pas seulement aux « belongers », comme c'était précédemment le cas. Selon la Puissance administrante, la modernisation des soins de santé secondaires dans les deux centres médicaux publics et l'utilisation de la télématique pour relier les dispensaires des îles ont permis, en avril 2010, de mettre en place un Plan national d'assurance maladie. Les cotisations sont obligatoires pour les employeurs et les salariés, et l'on comptait 25 000 assurés sociaux pour 6 500 personnes à charge enregistrées. Le Plan prévoit de prélever 5 % du salaire ou des revenus répartis équitablement entre l'employeur et le salarié.

52. Le réseau hospitalier public comprend actuellement un grand centre hospitalier, l'hôpital de la Grande Turque, et le dispensaire Myrtle Rigby situé à Providenciales. Il existe également neuf dispensaires de proximité répartis sur six îles : un complexe sanitaire de 30 lits à la Grande Turque et un dispensaire public à Providenciales, la Caïque centrale et la Caïque du Nord ayant deux dispensaires chacune, et la Caïque du Sud et Salt Cay un dispensaire chacune. Selon l'état budgétaire pour 2010/11, environ 44 millions de dollars ont été affectés au Ministère de la santé, dont une partie au bénéfice du nouveau Plan national d'assurance maladie.

53. La construction de deux nouveaux hôpitaux, l'un à la Grande Turque (10 lits) et l'autre à Providenciales (20 lits), a été achevée en 2010 grâce à un projet de partenariat public-privé. Les deux établissements, qui ont ouvert en avril 2010, seront gérés pendant 25 ans par Interhealth Canada (une compagnie internationale de gestion hospitalière détenue en participation par des organisations appartenant aux secteurs privé et public), avant d'être transférés au gouvernement territorial.

#### **E. Criminalité et sécurité publique**

54. Selon la Puissance administrante, le taux de délinquance des îles Turques et Caïques ne peut plus être considéré comme faible dans son ensemble. L'année 2010 a vu augmenter le nombre et la gravité des vols qualifiés. La délinquance à Providenciales, porte d'entrée du territoire et plate-forme économique, est plus élevée que dans les autres îles, relativement épargnées par les infractions graves.

55. En 2010, après approbation par le Forum consultatif, la législation a été modifiée afin de doter les tribunaux de mesures de répression plus sévères à l'encontre des auteurs de crimes violents et de crimes perpétrés à main armée. Selon les informations relayées par les médias, en 2010, l'activité policière à Providenciales a pris la forme de patrouilles plus fréquentes, de barrages, de descentes et la police a eu recours, d'une manière générale, à des armes plus lourdes. La même année, un nouveau palais de justice a ouvert ses portes dans l'île.

56. Selon l'état budgétaire du territoire pour 2010/11, un montant de 7,5 millions de dollars est réservé au financement des services d'une équipe spéciale chargée des enquêtes et des poursuites, tandis qu'une somme de 2,5 millions de dollars est prévue au budget pour couvrir les frais des procédures de recouvrement civil. De plus, les moyens financiers alloués à la Police royale des îles Turques et Caïques ont été augmentés de 4 millions de dollars pour atteindre en tout 18 millions de dollars, et ce, afin de financer le renforcement des capacités de la police de proximité et des services de criminalistique.

57. La Procureur de l'Équipe spéciale chargée des enquêtes et des poursuites, nommée par la Puissance administrante, a indiqué, à la fin de 2010, qu'en dépit de retards initiaux causés par le manque de moyens financiers et d'experts locaux tels que fonctionnaires de police et avocats, elle avait réuni une équipe de 30 personnes pour mener des enquêtes sur les présomptions de corruption à l'encontre des autorités publiques, faisant aussi intervenir des juridictions étrangères. De son côté, le Gouverneur a signalé que plus d'une douzaine de cas graves de corruption présumée et d'autres comportements délictueux faisaient l'objet d'une enquête approfondie déjà bien avancée, et que les premiers chefs d'inculpation qui s'en dégageaient seraient établis en 2011.

58. S'agissant des procédures de recouvrement au civil, l'équipe désignée par la Puissance administrante a progressé dans ses investigations, notamment dans une enquête relative à une transaction faite en 2008 impliquant un terrain domanial qui recouvre deux îlots situés à l'extrémité nord-ouest de la Caïque Centrale.

59. S'agissant de l'immigration illégale, en 2008, le gouvernement territorial a annoncé qu'un nouveau système de surveillance des côtes par radar couvrirait une large zone du territoire et devait être utilisé en vue de détecter, d'intercepter et de prévenir toute activité illégale ou criminelle. Selon la Puissance administrante, l'installation de la station radar a été considérablement retardée en raison de la crise financière qui a affecté le territoire, mais elle devrait s'achever en 2011.

## **VI. Environnement**

60. Les îles Turques et Caïques ont un important patrimoine naturel à protéger. Leurs zones humides sont renommées et leurs récifs coralliens, estrans plats, mangroves et marais abritent un ensemble unique d'animaux sauvages, de plantes, de reptiles, d'invertébrés et d'oiseaux. En 2010, selon la Puissance administrante, les promoteurs du projet Leeward Marina ont reçu une injonction de la Cour suprême en raison de leur refus de suspendre les travaux dans l'attente d'un contrôle juridictionnel, et ont été menacés d'amendes, de saisie de leurs avoirs et d'emprisonnement. Les défenseurs de l'environnement affirment que le dragage continu avait des effets dévastateurs sur les récifs de corail.

61. En général, l'ensemble formé par les zones humides des Caïques de l'Est, centrale et du Nord est considéré comme le plus naturel des 125 sites de zones humides d'importance internationale recensés par le Gouvernement britannique au titre de la Convention de Ramsar. En revanche, les zones humides de Providenciales ont subi une grave dégradation de leur environnement en raison de l'essor rapide de l'immobilier et du tourisme, certaines étant toutefois restées intactes grâce au système de zones protégées et de parcs nationaux.

62. Selon le Forum britannique de sauvegarde des territoires d'outre-mer, les travaux de préservation de l'environnement dans les îles Turques et Caïques ont été soumis à de fortes pressions en 2009/10. Il n'en reste pas moins que l'action de conservation et les travaux associés se sont poursuivis. Par exemple, la gestion d'un projet visant à rétablir durablement une espèce native de pin (l'arbre emblématique des îles), *Pinus caribea var. bahamensis*, gravement altérée par une cochenille allochtone, a été reprise par le Département territorial de l'environnement et des ressources côtières. S'agissant de l'éducation relative à l'environnement, un projet de programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer destiné à développer l'enseignement en la matière, centré sur les ressources en eau douce, a démarré en 2010.

## **VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

63. En mars 2006, les îles Turques et Caïques ont obtenu le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire a été admis comme membre associé du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission au début de 2008.

64. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Association des États de la Caraïbe. Il est membre de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Selon la Puissance administrante, il cherche à resserrer les liens avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales et avec les Bahamas voisines. En septembre 2010, la CARICOM s'est montrée très préoccupée par la décision du Gouvernement britannique de reporter *sine die* les élections générales dans les îles Turques et Caïques, et par le fait que le retour à un gouvernement constitutionnel s'en trouvait retardé d'autant.

65. Avec 17 autres nations des Caraïbes, les îles Turques et Caïques participent au système mutualisé d'assurance contre les catastrophes de la Banque mondiale, créé pour secourir les îles en cas de catastrophes naturelles.

66. Les dispositions prises avec l'Union européenne en matière d'association ne s'appliquent pas aux îles Turques et Caïques, conformément au souhait du gouvernement territorial.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement territorial**

67. Des données sur l'évolution de la situation politique et constitutionnelle dans les îles Turques et Caïques figurent au chapitre II.

### **B. Position de la Puissance administrante**

68. On trouvera des informations sur la position générale du Royaume-Uni à l'annexe I du rapport du Secrétaire général présenté en août 2010 et intitulé

« Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme » (A/65/330). Le 4 octobre 2010, durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

69. D'après le compte rendu de séance de la Quatrième Commission (A/C.4/65/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a entre autres rappelé la position de longue date du Gouvernement britannique, à savoir qu'il entretient avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs partagées et le droit de chaque territoire de décider s'il souhaite rester ou non lié au Royaume-Uni. La situation est certes différente d'un territoire à l'autre et certains connaissent un niveau de développement supérieur à d'autres, mais le Royaume-Uni continuera de travailler avec tous, selon que de besoin, dans des domaines tels que la bonne gouvernance, le développement et la transparence politiques et économiques, le renforcement de la sécurité et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et non naturelles.

70. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que la relation entre le Royaume-Uni et chacun de ses territoires d'outre-mer était inscrite dans la constitution de chaque territoire. Une procédure de révision constitutionnelle engagée récemment avec plusieurs territoires a abouti à l'actualisation des dispositions de leur constitution, sur des questions telles que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les rôles respectifs du Gouverneur et des élus locaux.

71. En outre, la bonne gouvernance a été le thème central de tous les pourparlers constitutionnels avec les territoires. Le Gouvernement britannique n'a nullement l'intention de gérer dans le détail les relations qu'il entretient avec ses territoires d'outre-mer et tient à laisser chacun d'entre eux gérer ses propres affaires autant que possible, ce qui leur confère des responsabilités. Lorsque le Royaume-Uni estime qu'un territoire ne respecte pas ses obligations internationales ou que la situation d'un territoire suscite d'autres inquiétudes, le Gouvernement britannique n'hésitera pas à aborder la question avec le gouvernement du territoire concerné et intervenir s'il le faut. Par exemple, en 2009, il a suspendu le Parlement et le Gouvernement des îles Turques et Caïques après qu'une commission d'enquête a mis à jour de graves faits de corruption structurelle et une mauvaise gestion financière persistante.

### **C. Décision prise par l'Assemblée générale**

72. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 65/115 A et B, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité spécial et après examen par la Quatrième Commission (A/65/23 et Corr.1). La section X de la résolution 65/115 B concerne les îles Turques et Caïques. Dans le dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

« 1. *Prend note avec préoccupation* de la situation qui règne actuellement dans les îles Turques et Caïques et prend note des efforts faits par la Puissance administrante pour rétablir une bonne gouvernance et une gestion financière saine dans le territoire;

2. *Demande* le rétablissement des arrangements constitutionnels garantissant un système de démocratie représentative moyennant l'élection d'un gouvernement territorial dans les plus brefs délais;

3. *Prend note* des positions et des appels répétés lancés par la Communauté des Caraïbes et le Mouvement des pays non alignés en faveur du rétablissement de toute urgence d'un gouvernement territorial élu démocratiquement et prend également note de l'opinion exprimée par la Puissance administrante selon laquelle les élections ne devraient pas être différées plus longtemps qu'il ne le faut;

4. *Note* que la Conseillère pour la réforme constitutionnelle et électorale a procédé à de larges consultations publiques et que le débat engagé sur cette réforme se poursuit dans le territoire, et souligne qu'il importe que tous les groupes et toutes les parties intéressées participent à ces consultations;

5. *Souligne de nouveau* qu'il importe de mettre en place dans le territoire une Constitution qui reflète les aspirations et les vœux de sa population, en se fondant sur les mécanismes de consultation populaire;

6. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

7. *Salue* les efforts que le gouvernement continue de déployer pour qu'une attention soit accordée à l'amélioration du développement socioéconomique dans tout le territoire. »